HIS-4017-2




# De la Confédération à nos jours

2e édition, revue et augmentée

sofad

## Histoire du Québec et du Canada

Guide d'apprentissage individualisé

# *De la Confédération à nos jours*

*2e édition, revue et augmentée*

*HIS-4017-2*

*Histoire du Québec et du Canada*
*Guide d'apprentissage individualisé*

*Autre cours d'***Histoire du Québec et du Canada** *:*

*Des Premières Nations à l'union du Haut-Canada et du Bas-Canada* *(HIS-4016-2)*

*Illustration de la page couverture*
Les pères de la Confédération à la conférence de Québec, en octobre 1864, alors qu'ils esquissaient les grandes lignes du projet d'union fédérale du Canada. L'original de cette toile du peintre Robert Harris a été détruit dans l'incendie du Parlement en 1916.

*Mention de la source*
www.canadianheritage.org ID #20024, Ontario Archives S2639

# *De la Confédération à nos jours*

## ***HIS-4017-2*** *Histoire du Québec et du Canada*

Ce guide d'apprentissage a été réalisé par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec.

| | |
|---|---|
| Chargée de projet : | Jo-Ann Stanton |
| Coordination : | Benoit Renaud |
| Rédaction : | Benoit Renaud |
| Cartes : | Julie Benoit |
| Révision de contenu : | Johanne Duranceau |
| Révision linguistique : | Martial Denis |
| Mise en pages et graphisme : | Manon É. Léveillé |
| Correction d'épreuves : | Martial Denis |

**2e édition, revue et augmentée :** **Janvier 2001**




**Juin 2006**

La forme masculine utilisée dans le présent document
désigne aussi bien les femmes que les hommes
et a pour but d'alléger le texte.



Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-89493-197-4

Cet aperçu contient :
- L'introduction
- Le premier chapitre

# *Table des matières*

# *Avant toutes choses...*

Bienvenue au cours *Histoire du Québec et du Canada : de la Confédération à nos jours* qui fait partie du programme des sciences humaines.

Dans les pages qui suivent, nous allons vous présenter le matériel en vous donnant quelques conseils utiles sur la façon de l'utiliser. C'est le plan de votre cours. Lisez-le attentivement dès maintenant. En suivant les instructions qu'il contient, vous allez construire l'édifice de votre apprentissage.

## *Le guide d'apprentissage*

Le Guide comprend **dix chapitres** (numérotés de zéro à 9) se terminant chacun par quelques exercices de récapitulation suivis de leur corrigé et d'un résumé. De nombreux **exercices** sont aussi présentés dans le contenu de chaque chapitre. Essayez de répondre aux questions de mémoire d'abord, puis cherchez les réponses qui vous manquent dans le contenu. Tous ces exercices vous permettent de faire une révision rapide des éléments les plus importants de chaque chapitre tout en vérifiant vos apprentissages. Ils vous préparent aux questions qui seront posées dans les devoirs (pour la formation à distance) et à l'épreuve finale.

Parfois, vous allez tomber sur un **moment de réflexion**. Ces sections ne sont pas des exercices. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions qui y sont posées. Leur seule fonction est d'alimenter votre réflexion personnelle. Elles vous donnent l'occasion d'une pause pour songer à ce que le contenu du cours peut signifier pour vous. Quand vous arrivez à une de ces sections, prenez une grande respiration, détendez-vous, et laissez aller vos pensées...

Vous allez également rencontrer des textes indiqués «Pour en savoir plus...». Ce sont des éléments d'enrichissement pour les gens curieux qui veulent ... en savoir plus! La lecture de ces textes est facultative mais recommandée.

# *La formation à distance : mode d'emploi*

Les personnes qui suivent le cours dans un centre d'éducation des adultes peuvent laisser tomber les prochains paragraphes (ceux-ci s'adressent tout particulièrement aux personnes inscrites à la formation à distance) et sauter à la page 10, *La sanction des études.*

## *Le tutorat*

Étudier à distance ne signifie pas que vous êtes complètement isolé et sans ressources. En effet, un tuteur vous a été assigné lors de votre inscription et vous pouvez avoir recours à lui lorsque vous rencontrez des difficultés.

Votre tuteur est la personne qui vous soutient dans votre démarche : il demeure à votre disposition pour répondre à vos questions, corriger et annoter vos devoirs. En fait, c'est la personne-ressource à qui vous faites appel en cas de besoin. Ses heures d'accessibilité et ses coordonnées sont indiquées dans une lettre qui accompagne votre matériel.

N'hésitez pas à consulter votre tuteur si vous éprouvez des difficultés avec la théorie, les exercices, ou si vous avez besoin d'encouragement pour poursuivre votre étude. Notez vos questions par écrit au fil de votre étude et communiquez avec votre tuteur pendant ses heures d'accessibilité.

Votre tuteur vous guide tout au long de votre apprentissage et vous fournit les conseils, les critiques et les commentaires susceptibles d'assurer le succès de votre projet de formation.

Si vous avez des questions sur la démarche d'apprentissage à distance, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable de la formation à distance de votre commission scolaire ou avec votre tuteur.

L'apprentissage à distance est une formule souple qui présente plusieurs avantages, dont celui de travailler à son propre rythme, dans le confort de son foyer. Toutefois, cela implique également certaines contraintes : vous devez prendre en charge votre apprentissage et vous motiver à fournir un effort constant.

## *Les devoirs*

Les devoirs vous préparent à l'**épreuve édictée**, conçue par le ministère de l'Éducation, qui se déroule sous la surveillance d'un responsable. Il est donc à votre avantage de faire les devoirs sans consulter votre guide d'étude et de profiter des corrections de votre tuteur pour ajuster votre tir. C'est là une excellente façon de vous préparer à l'épreuve.

Il y a trois devoirs pour ce cours. Vous devez faire le premier devoir après avoir terminé les activités d'apprentissage du chapitre 3, le deuxième après le chapitre 6, et le troisième après le chapitre 9. Ce dernier devoir comprend, en plus des questions liées aux trois derniers chapitres, des questions de synthèse touchant l'ensemble de la matière du cours. C'est pourquoi il compte pour 50 % des points alloués aux devoirs. (Les deux premiers devoirs comptent donc chacun pour 25 %.)

Seule la note obtenue à l'examen compte pour l'obtention d'unités. Toutefois, **une moyenne de 60 % pour l'ensemble des trois devoirs** est exigée avant de pouvoir se présenter à l'épreuve finale. La note de 60 % est exigée pour l'**ensemble** des devoirs. Par conséquent, si vous avez une mauvaise note au premier devoir (qui compte pour 25 % du total), il vous sera possible de vous rattraper en obtenant de meilleures notes aux deux autres devoirs.

Il est important de faire les devoirs au bon moment et d'attendre d'avoir reçu la correction du devoir précédent avant d'envoyer le suivant à votre tuteur. Ainsi, vous pourrez tenir compte des suggestions de votre tuteur avant de vous lancer dans le devoir suivant.

Vous devez retourner votre devoir à votre tuteur selon les directives données par votre commission scolaire.

- Lisez bien toutes les directives.
- Il est toujours prudent de conserver une copie de votre devoir.
- Affranchissez suffisamment l'enveloppe et mettez-la à la poste.
- N'oubliez pas! Attendez d'avoir reçu la correction du premier devoir avant d'envoyer le deuxième, puis attendez la correction du deuxième avant d'envoyer le troisième.

Votre tuteur vous retournera votre devoir corrigé et annoté. Il est important de consulter ces annotations pour en tirer profit. Les commentaires et les suggestions ajoutés sur vos devoirs servent à vous guider dans votre cheminement et à vous aider à réussir votre cours.

## *La sanction des études*

Pour obtenir les unités rattachées à ce cours, vous devez absolument passer une épreuve qui se déroule dans une salle surveillée. Communiquez avec votre commission scolaire pour prendre rendez-vous.

## *Méthode de travail suggérée*

Le principal moyen dont vous disposez afin de faciliter votre démarche d'apprentissage est votre propre méthode de travail. Une bonne organisation de votre temps et une utilisation judicieuse du matériel disponible sont les meilleurs outils au service de votre réussite. Voici quelques suggestions.

*a) Rythme de travail*

- En tenant compte de vos dispositions, de vos besoins ainsi que de vos obligations familiales, professionnelles et autres, établissez-vous un horaire de travail.
- Aménagez-vous un endroit calme pour étudier et essayez de consacrer quelques heures par semaine à l'étude, de préférence en blocs de une ou deux heures à la fois.
- Autant que possible, respectez vous-même l'horaire que vous avez choisi et tentez de le faire respecter par vos proches.
- Adoptez un rythme d'étude qui vous convient. Vous connaissez la vitesse à laquelle vous pouvez et désirez étudier.
- Assurez-vous de bien comprendre le contenu de chaque chapitre avant d'entreprendre le suivant.

*b) Matériel complémentaire*

En plus de votre guide d'étude, ayez sous la main tout le matériel dont vous aurez besoin :

- Un crayon à la mine pour écrire vos réponses et une gomme à effacer.
- Un stylo de couleur pour corriger vos réponses.
- Un surligneur pour souligner les idées importantes.
- Un dictionnaire.
- Un bloc-notes.

*c) Activités d'apprentissage*

Adoptez de préférence une stratégie de lecture active lorsque vous étudiez. Cela facilite la compréhension et la mémorisation. Voici les étapes d'une de ces stratégies*.

1. Lisez d'abord la table des matières du guide d'apprentissage, puis le chapitre zéro.
2. Pour vous faire une idée du contenu de chaque chapitre, survolez le texte en prêtant attention aux titres et sous-titres; regardez attentivement les illustrations et les graphiques.
3. Suivez le texte en prenant bien soin de faire chaque exercice avant de passer à la section suivante du chapitre. Essayez toujours de reformuler dans vos propres termes ce que vous venez de lire.
4. Répétez à haute voix les passages que vous voulez mémoriser; recommencez cette opération plusieurs fois au cours de votre session de travail et encore au début de la session d'étude suivante.
5. Prenez des notes (mots clés, réflexions, références, etc.) dans les marges ou sur des feuilles à part; soulignez les éléments importants d'un paragraphe (pas plus de 30 %!)
6. Notez le résultat de ces opérations (questions, réponses, résumés, etc.) sur des feuilles ou sur des fiches; cela vous aidera à réviser la matière.

Refaire les exercices de fin de chapitre pourrait être une bonne méthode de révision avant d'aborder les devoirs ou l'épreuve.



* Il existe d'autres stratégies de lecture active. Si vous avez une stratégie différente de celle qui est proposée ici, utilisez-la. Ce qui est important pour étudier efficacement, c'est que vous adoptiez une méthode avec laquelle vous êtes à l'aise.

# *Liste des symboles*

**Gras** Les caractères gras servent à mettre en relief certains mots ou certaines expressions.

La loupe annonce un élément d'enrichissement pour ceux qui veulent en savoir plus.

Le cadenas annonce un exercice ou une série d'exercices.

La clé indique le corrigé de l'exercice qui précède.

? Le phylactère accompagne un texte qui vise à alimenter une réflexion personnelle.

Nous allons commencer par présenter certaines notions qui vous seront utiles tout au long du cours, dans le chapitre zéro.

# Chapitre zéro

# Période de réchauffement

# *Sommaire*

Avant d'aborder l'histoire contemporaine du Québec et du Canada, nous vous présentons quelques points de repères qui vous premettront de situer le contenu du cours dans l'ensemble de l'histoire nationale et universelle. Assurez-vous d'avoir bien maîtrisé le contenu de ce chapitre avant de passer au chapitre suivant.

Pour vous aider à vous repérer dans l'espace, nous présentons à l'**annexe 1**, vers la fin du présent guide, une série de **trois cartes** qui vous indiquent les principales caractéristiques de la **géographie physique et politique du Québec et du Canada**. Vous pourrez vous référer à ces cartes pour mieux visualiser l'emplacement d'une province canadienne, d'une région du Québec ou d'une chaîne de montagnes, par exemple.

## *Principaux thèmes du chapitre*

√ L'histoire, qui étudie tous les aspects du passé de l'humanité, est un outil précieux pour comprendre la société actuelle.

√ Les trois premières périodes de l'histoire du Québec et du Canada sont la période autochtone (jusqu'en 1534), le Régime français (1534-1763) et le Régime anglais (1763-1867). Ces époques sont traitées dans l'autre cours du programme d'histoire. Le cours que vous suivez présentement se concentre sur la période dite contemporaine ou de la Confédération, de 1867 à nos jours.

## *0.1 À propos de l'histoire*

Un grand historien français du nom de Fernand Braudel disait que **l'histoire est l'application de toutes les autres sciences à l'étude du passé de l'humanité**. En effet, le seul point commun à toutes les démarches historiques, c'est de regarder vers le passé pour mieux comprendre d'où nous venons et, peut-être, de mieux préparer l'avenir.

En histoire, on peut s'intéresser à l'environnement dans lequel les populations vivaient (géographie). On peut se demander comment les gens produisaient ce dont ils avaient besoin (économie) ou encore comment le gouvernement de la société était organisé (politique). On choisira d'étudier certains aspects de l'histoire plutôt que d'autres en fonction des questions que l'on se pose aujourd'hui, des mystères que l'on veut éclaircir, des problèmes actuels dont on veut connaître les causes et l'origine. C'est pourquoi on dit que dans le travail de l'historien, c'est le présent qui occupe la première place dans sa relation avec le passé.

### *0.1.1 Raconter l'histoire, c'est faire des choix*

Il s'est passé énormément d'événements dans l'histoire de chaque pays. Quand on écrit l'histoire, il faut **bien choisir certains faits plutôt que d'autres**. Déjà, ce choix implique une **certaine subjectivité** dans le regard que l'on porte sur le passé. Aussi, quand on choisit les faits et qu'on les organise, c'est dans le but de comprendre ce qui s'est passé, de donner un sens à cette histoire en fonction des questions que l'on se pose aujourd'hui.

Si l'exposé de l'histoire est une activité en partie subjective, ce n'est pas de la fantaisie! On cherche toujours à **établir les faits** et à les **étudier de façon rigoureuse**. L'important est de toujours distinguer ce qui est certain de ce qui est seulement probable, ou possible ou uniquement supposé. Surtout, il ne faut pas prendre les produits de l'imagination ou des préjugés pour des vérités historiques.

MOMENT DE RÉFLEXION

Les Européens du Moyen Âge voyaient les habitants des terres lointaines comme des monstres, un peu comme l'idée que les gens d'aujourd'hui se font des extraterrestres. Croyez-vous que ce soit normal? Ce genre de préjugé est-il comparable avec d'autres attitudes que peuvent avoir certaines personnes à notre époque?

Le cours que vous suivez présente **une** histoire du Québec et du Canada avant la Confédération. Ce n'est pas la seule version possible de cette histoire, mais ce n'est pas un roman non plus. Si vous désirez approfondir vos connaissances et examiner d'autres points de vue, vous pouvez consulter la **bibliographie** à la fin du guide. Pour une vision plus concrète (et plus divertissante) des différentes époques, vous pouvez aussi visionner quelques films ou lire des romans à caractère historique. L'histoire, c'est très vaste. On peut toujours y trouver du nouveau!

## *0.1.2 Pourquoi étudier notre histoire?*

On peut se demander à quoi ça peut bien servir d'étudier l'histoire. Est-ce que le fait de mieux connaître l'histoire va nous permettre de vivre mieux, d'avoir un emploi intéressant et payant, de se faire des amis? Peut-être pas. En fait, ce qu'il y a de particulier dans l'histoire, par rapport à d'autres domaines comme les sciences de la nature, les langues ou les arts, c'est que l'histoire s'intéresse à la vie des collectivités humaines. Notre sujet de réflexion c'est la manière, parfois belle et parfois horrible, qu'ont les humains de vivre ensemble sur cette planète. On réfléchit sur les humains, pas comme on voudrait qu'ils soient ou pour leur dire quoi faire, mais à partir de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ont fait.

En réfléchissant à la réalité humaine, au fond, on réfléchit sur soi-même puisque nous sommes des humains et que rien de ce qui est humain ne nous est étranger... En ce sens, l'histoire est un peu aux collectivités ce que la psychologie est aux individus. On pourrait imaginer l'historien en train de dire à son «patient» :



Moment de réflexion

Croyez-vous que la situation actuelle du Québec et du Canada peut mieux se comprendre si on connaît leur histoire? Par exemple, est-ce que l'histoire peut nous aider à expliquer l'existence d'un fort mouvement indépendantiste au Québec, la persistance des luttes autochtones ou l'influence des États-Unis sur notre mode de vie et notre culture? Avez-vous d'autres exemples de questions qui pourraient profiter d'un éclairage historique?

# 0.2 Quand cela se passe-t-il?

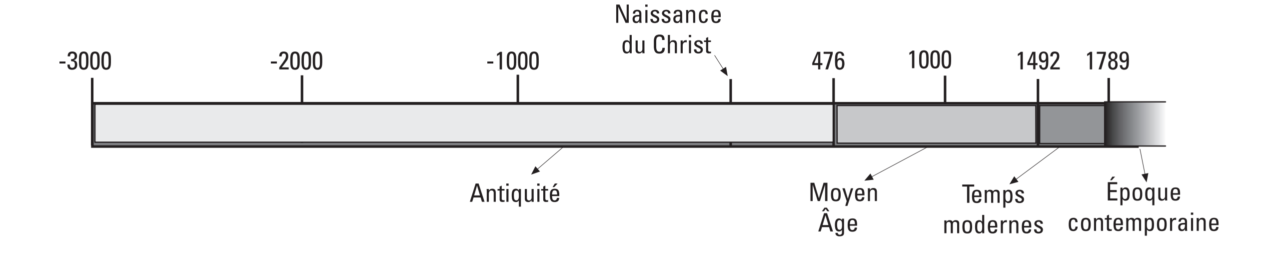
À quelques occasions durant ce cours, nous allons faire réference à des événements et à des phénomènes s'étant produits à d'autres époques. Pour vous aider à vous repérer dans cette succession de régimes et d'empires, nous vous présentons une brève introduction aux expressions employées pour définir les grandes périodes de l'histoire européenne ainsi que les périodes de l'histoire du Québec et du Canada.

## 0.2.1 Les quatre temps de l'histoire européenne

Parfois, un changement majeur survient dans l'histoire d'une société ou d'un ensemble de sociétés. On parle alors d'une nouvelle époque, d'une nouvelle ère. Les historiens tentent par la suite de déterminer un événement clé, un moment précis qui servira de point de repère pour distinguer les grandes époques.

Pour l'histoire de l'Europe, c'est l'**invention de l'écriture** qui marque le début de la première grande période appelée l'**Antiquité**. Cette période se prolonge jusqu'à la fin de l'Empire romain d'Occident en l'an 476 de notre ère.

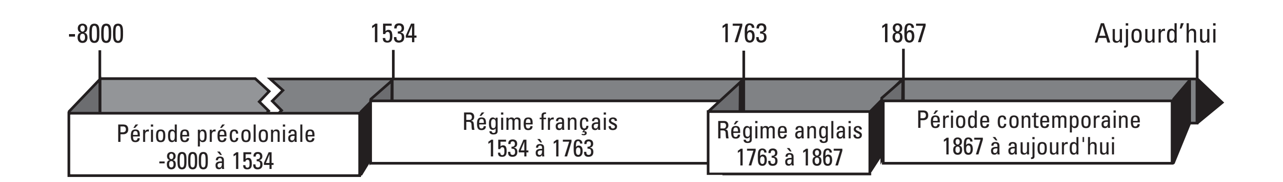
À ce moment, l'histoire de l'Europe se détache de celle des autres régions du monde. C'est le début du **Moyen Âge** (l'âge du milieu), qui se prolonge jusqu'à l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, en 1492, donc il y a environ 500 ans. C'est alors que commencent les **Temps modernes**. Cette époque se poursuit jusqu'à la Révolution française de 1789 il y a deux siècles*. Depuis, on dit que nous sommes dans la **période contemporaine**.




* **Attention**! Quand on donne des numéros aux siècles, on ajoute «un» aux centaines. Par exemple, l'année **5**89 est au 6e siècle, l'année **14**92 au 15e siècle, l'année **19**97 au 20e, etc. Pourquoi? Parce que le premier siècle commence avec l'an 1 et va jusqu'en l'an 100. Il n'y a pas de siècle ou d'année zéro. Donc à partir de **1**01, on est au 2e siècle, et ainsi de suite.

## 0.2.2 *Les temps de l'histoire du Québec et du Canada*

En histoire du Québec et du Canada, la division entre les époques est assez différente. Ici, il n'y a pas eu d'Antiquité ou de Moyen Âge. Observez la ligne du temps* suivante :




La première période, appelée **précoloniale** ou **période autochtone**, est celle où les Amérindiens occupaient seuls le territoire, elle dure de l'an 8000 avant notre ère (il y a 10 000 ans) jusqu'au premier voyage de Jacques Cartier en 1534.

Par la suite, on divise les cinq siècles suivants en trois grandes parties : le **Régime français**, de 1534 à 1763, le **Régime anglais**, de 1763 à 1867, la **période contemporaine**, ou de la **Confédération**, de 1867 à nos jours.

## 0.2.3 *La partie de l'histoire présentée dans ce cours*

Le cours qui va suivre couvre essentiellement la période contemporaine ou de la Confédération. Cette époque débute avec l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par le parlement de Londres en 1867. Avec cette loi, les autorités britanniques fondent le Canada en lui donnant une constitution et des institutions très similaires à celles que nous connaissons aujourd'hui.

Dans ce cours, vous étudierez l'histoire d'une partie de l'humanité (le Canada principalement, avec un regard occasionnel sur les États-Unis et la Grande-Bretagne et certains éléments du contexte mondial) durant une toute petite période de temps allant de la fédération des colonies britanniques d'Amérique du Nord en 1867 jusqu'aux événements les plus récents au moment de la rédaction de ce guide. Il s'agit donc d'étudier une période d'environ 130 ans sur une histoire humaine qui s'étend sur des milliers d'années. C'est bien peu direz-vous, mais on ne peut pas étudier toute l'histoire de l'humanité ou même toute l'histoire du Québec et du Canada en quelques heures! Nous allons donc nous concentrer sur notre histoire commune, celle du passé de notre société, en ayant toujours en tête la recherche d'une meilleure compréhension du présent.

* Pour vous aider à vous orienter dans les différentes périodes de notre histoire, nous présenterons au début de chaque chapitre une ligne de temps indiquant l'époque ou l'événement dont on traite dans le texte. Cette période sera présentée en relief au bas de la ligne du temps. Les dates indiquées en haut de ces lignes de début de chapitre sont des points de repère situés à intervalles réguliers, comme sur une règle.

# *Exercices de récapitulation**

1. La figure 0.1 présente en parallèle les périodes de l'histoire du Québec et du Canada (à gauche) et celles de l'histoire européenne (à droite) avec les dates repères au centre. Complétez le tableau en inscrivant le nom des périodes qui correspondent aux cases a), b) et c).

FIGURE 0.1**
PÉRIODES DE L'HISTOIRE

| Histoire du Québec et du Canada | Date | Histoire européenne |
|---|---|---|
| Période précoloniale ou autochtone | - 8000 | Préhistoire |
| | - 3000 | Antiquité |
| | 476 | a) |
| | 1492 | Temps modernes |
| b) | 1534 | |
| Régime anglais | 1763 | |
| | 1789 | Europe contemporaine |
| c) | 1867 | |

2. Associez chacun des événements suivants à une des quatre grandes périodes de l'histoire du Québec et du Canada en inscrivant sur la ligne le nom de la période qui y correspond.

   a) L'adoption de l'Acte constitutionnel en 1791 ____________________

   b) La fondation de Montréal en 1642 ____________________

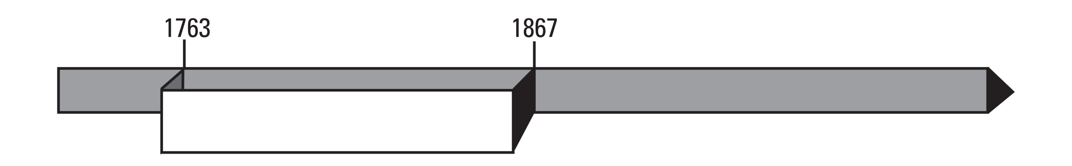
   c) L'arrivée des Inuits en Amérique du Nord ____________________

   d) La crise économique des années 1930 ____________________

* Vous trouverez une série d'exercices de récapitulation à la fin de chaque chapitre. Les corrigés de ces exercices sont présentés en bloc à la suite des exercices.

** Les tableaux et figures représentent souvent une synthèse de la matière. Assurez-vous d'y reporter les corrections afin d'obtenir un tableau-synthèse exact pour l'étude et la révision.

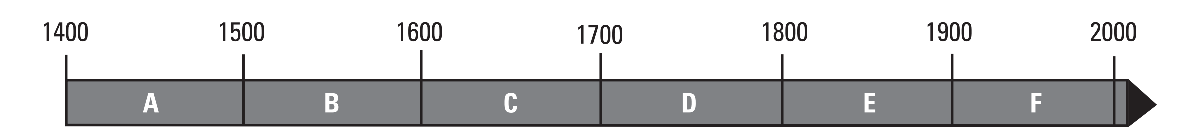
3. Quelle période de l'histoire du Québec et du Canada est mise en relief sur cette ligne du temps?




_______________________________________________

4. Voici trois des dates les plus importantes de l'histoire du Québec et du Canada :
   a) 1608 La fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain.
   b) 1759 La bataille des Plaines d'Abraham.
   c) 1848 L'obtention de la responsabilité ministérielle par le Canada-Uni.

   Pour chacune des trois dates, indiquez par la lettre correspondante (entre A et F) à quelle section de la ligne du temps elle appartient ainsi que le siècle qui y correspond.




a) section : ______ siècle : _______
b) section : ______ siècle : _______
c) section : ______ siècle : _______

## CORRIGÉ

1. a) Moyen Âge (476 à 1492).
   b) Régime français (1534 à 1763).
   c) Période de la Confédération ou contemporaine (canadienne, 1867 à nos jours).

Remarquez que l'époque contemporaine en histoire européenne commence en 1789 avec la Révolution française tandis que la période contemporaine d'histoire du Canada commence en 1867 avec la fondation de la fédération canadienne. Cette différence s'explique par l'importance de l'événement fondateur que constitue la Confédération pour le Canada.

2. a) Régime anglais b) Régime français
   c) Période précoloniale d) Période contemporaine

   Si vous avez eu de la difficulté avec cet exercice, c'est probablement parce que vous vous êtes laissé distraire par les événements particuliers qui étaient mentionnés et que vous ne connaissez peut-être pas. Il n'était pas nécessaire de connaître ces épisodes de l'histoire pour répondre à la question puisque celle-ci ne concernait que les dates. Il fallait donc simplement situer la date (1791, 1642, ...) dans la période de l'histoire dont elle fait partie.

3. La période mise en relief est le Régime anglais (1763-1867).

4. a) section C, 17$^{e}$ siècle b) section D, 18$^{e}$ siècle c) section E, 19$^{e}$ siècle

   N'oubliez pas qu'il n'y a pas de siècle zéro ou d'année zéro. Puisque le premier siècle se déroule de l'an 1 à l'an 100, le 17$^{e}$ siècle se déroule de l'an 1601 à l'an 1700, le 20$^{e}$ siècle commence en 1901 et se termine le 31 décembre de l'an 2000.

# *En résumé*

## *Quelle histoire?*

L'histoire utilise toutes sortes de moyens pour mieux comprendre le passé de l'humanité. Elle est écrite par des personnes qui ont une vision et des préoccupations correspondant à leur propre époque et à leurs intérêts personnels. Il y a donc plusieurs façons de voir l'histoire d'un même pays à une même époque.

## *À quelle époque?*

Le cours que vous allez suivre couvre une toute petite partie de l'histoire de l'humanité. Il se concentre sur la période contemporaine de l'histoire du Québec et du Canada. Ce morceau d'histoire commence avec la fondation de la Confédération canadienne en 1867 et se poursuit jusqu'à nos jours.

Voilà! Vous venez de terminer le chapitre zéro.

Le chapitre 1 présente les origines de la Confédération ainsi que le contenu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la constitution canadienne de 1867.

# *Première partie*

# *Le Canada, de la colonie à la nation*

# *Sommaire*

# *Le Canada, de la colonie à la nation*

À partir des années 1840, la Grande-Bretagne a adopté une politique favorable à l'autonomie de ses colonies de peuplement, dont celles de l'Amérique du Nord. Cela permettait aux colonies de se gouverner davantage par elles-mêmes. Ainsi, le Canada-Uni obtenait la responsabilité ministérielle en 1848. À ce moment, seule la politique étrangère relève encore du gouvernement de l'Empire.

En même temps, cette nouvelle politique incluait l'abandon des privilèges accordés aux colonies dans leur commerce avec la métropole, ce qui place les colonies dans une situation économique très difficile. C'est en bonne partie dans le but de surmonter ces problèmes que les colonies britanniques d'Amérique du Nord se regroupent à partir de 1867 dans la fédération canadienne. La Confédération marque donc une étape importante sur le chemin de l'indépendance du Canada. Cette indépendance est souhaitée surtout par les Canadiens français, alors que les Canadiens anglais ont tendance à vouloir maintenir des liens étroits avec la Grande-Bretagne.

La période de crise économique qui commence en 1876 va accentuer les difficultés que connaissaient les colonies britanniques avant la Confédération. Pour y faire face, le gouvernement conservateur de John A. Macdonald applique la politique nationale dont le but est de développer le marché intérieur et les entreprises privées canadiennes.

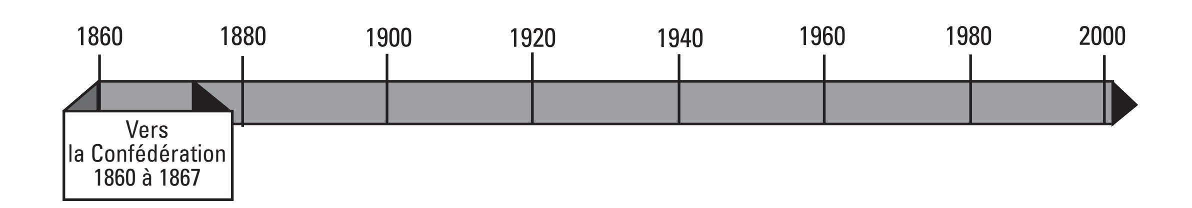
À partir de 1896, le premier ministre libéral Wilfrid Laurier tente de maintenir l'équilibre entre le nationalisme de ses compatriotes canadiens-français et l'impérialisme des Canadiens d'origine britannique. Les premières décennies du 20$^{e}$ siècle constituent une période de prospérité qui contraste avec la longue dépression (1876-1896). Cette relance économique est à l'origine d'une deuxième phase d'industrialisation au Québec et d'un renforcement général de l'économie canadienne.

Une autre étape importante sera franchie à l'occasion de la Première Guerre mondiale. À la fin de cette guerre, le Canada est considéré par les autres puissances alliées comme un État souverain et participe pleinement à la négociation du traité de Versailles. L'indépendance en politique étrangère sera confirmée par le Statut de Westminster en 1931. Le Canada est alors officiellement maître de tous les aspects de son gouvernement. Seule la constitution demeure une loi anglaise qui ne peut être modifiée que par le parlement de Londres. Mais pour l'essentiel, le Canada aura complété, en trois quarts de siècle, le passage de la colonie à la nation.

# *Chapitre 1*

# *La Confédération de 1867*

# *Sommaire*




Rappelons les grands traits de la situation de l'Amérique du Nord britannique dans les années 1850. L'Acte d'Union de 1840 avait créé le Canada-Uni en regroupant le Haut-Canada et le Bas-Canada. Les autres colonies britanniques étaient gouvernées séparément. Un certain désengagement de la Grande-Bretagne face à ses colonies se manifestait notamment par une politique de libre-échange (abandon de la préférence impériale). La Colombie-Britannique était isolée sur la côte du Pacifique. Entre cette colonie et le Canada-Uni, dans le vaste territoire peuplé d'Amérindiens et de Métis, la frontière avec les États-Unis paraissait vulnérable.

La Confédération sera une nouvelle solution aux problèmes politiques, militaires et économiques des colonies britanniques d'Amérique du Nord. Est-ce que c'était la seule solution possible? Là-dessus, les avis des hommes politiques de l'époque et des historiens d'aujourd'hui sont partagés. L'annexion aux États-Unis aurait-elle été une option valable? Le Canada-Uni (Québec et Ontario) et les Maritimes auraient-ils dû rester séparés? Un Québec autonome, voire indépendant, aurait-il été viable? En résumé, le Canada de 1867 était-il une solution naturelle correspondant aux intérêts de l'ensemble de la population concernée ou une structure contraignante imposée par des intérêts particuliers? Ce sera à vous de poser votre propre jugement sur ces questions.

## *Principaux thèmes du chapitre*

√ La Confédération de 1867 est une réponse aux difficultés économiques, politiques et militaires que connaissent les colonies britanniques d'Amérique du Nord dans les années 1850 et 1860. La constitution de 1867 repose sur la division des pouvoirs entre un gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que sur le modèle du parlementarisme britannique.

√ Au cours du 19e siècle, les nations autochtones du Canada se retrouvent dans une situation de dépendance croissante face aux gouvernements. Ils perdent l'essentiel de leurs territoires et se retrouvent sur des réserves contrôlées par le gouvernement fédéral.

# *1.1 Les origines de la Confédération*

La colonie du Canada-Uni, créée par l'Acte d'Union de 1840, souffre d'une instabilité politique chronique durant les années 1850. La représentation égale des deux régions, qui avantageait les Canadiens anglais minoritaires en 1840, est rejetée par la plupart des électeurs du Canada-Ouest (Ontario) à partir de 1851. Étant devenus plus nombreux que les habitants du Canada-Est (Québec), ils réclament désormais une représentation proportionnelle à la population.

À la remise en cause des institutions s'ajoute un contexte de difficultés économiques que compense pour un temps le traité de réciprocité avec les États-Unis. Le marché intérieur canadien étant trop réduit, l'accès à un vaste marché extérieur (Grande-Bretagne ou États-Unis) était une question de survie pour les entreprises canadiennes.

En même temps, la fin de la guerre de Sécession américaine, en 1865, fait craindre une invasion des territoires britanniques nord-américains par les États-Unis (surtout les territoires non colonisés des Prairies). Le traité de réciprocité n'étant pas renouvelé, le regroupement de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord semble être la seule alternative viable à une éventuelle annexion économique et politique par les États-Unis.

C'est dans ce contexte que se déroulent les négociations conduisant à l'adoption par le parlement de Londres de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), la constitution de la fédération canadienne. Celle-ci prévoit donner de larges pouvoirs à un gouvernement central (fédéral) en même temps qu'une certaine autonomie aux provinces, dont le Québec.

L'adoption de la nouvelle constitution se fera difficilement dans les provinces maritimes qui n'y voient pas de très grands avantages. Au Canada-Uni (qui se sépare pour constituer le Québec et l'Ontario), l'adhésion à la Confédération sera décidée par l'ancien parlement sans qu'une consultation populaire soit organisée sur cette question. Le vote sera serré chez les députés de l'Est (Québec) mais presque unanime à l'Ouest (Ontario).

## *1.1.1 La crise politique de l'Union*

L'Acte d'Union de 1840 avait été conçu comme un instrument d'assimilation des Canadiens français. Mais très rapidement, par l'alliance entre les réformistes des deux parties de l'Union, des anciens patriotes* accédaient au gouvernement et y imposaient le respect des droits des francophones et des catholiques.

* Membres du Parti patriote, majoritaire à l'Assemblée du Bas-Canada et force dirigeante des Rébellions de 1837 et 1838.

Un des principes de l'Acte d'Union était l'égalité de la représentation des deux régions (Canada-Ouest et Canada-Est). À l'origine, cette égalité avantageait l'Ouest dont la population était moins nombreuse. Par contre, dès 1851, on s'apercevait que l'Ouest était devenu plus populeux que l'Est. Désormais, ce sont les Canadiens français du Canada-Est qui étaient avantagés par la représentation égale.

C'est la prise de position des réformistes du Canada-Ouest en faveur d'une représentation proportionnelle à la population (*rep by Pop*) qui va provoquer l'instabilité politique. En effet, ceux-ci détiennent la majorité des sièges de l'Ouest et ne peuvent s'entendre avec leurs anciens alliés, les réformistes de l'Est qui désirent maintenir la représentation égale.

Dans la constitution de 1840 (Acte d'Union), il n'y a qu'une assemblée législative et un seul gouvernement tandis qu'auparavant coexistaient deux colonies : le Haut-Canada (Ouest) et le Bas-Canada (Est). Par contre, chaque région a son propre Code civil, son procureur général (ministre de la Justice) et son solliciteur général (ministre responsable de la Police). Durant les premières années de l'Union, l'alliance des partis réformistes des deux régions a permis de former une double majorité dans le nouveau parlement.

Mais dans les années 1850, plusieurs gouvernements tombent après quelques mois d'existence. Le dernier gouvernement relativement stable a été celui de Baldwin et Lafontaine entre 1848 et 1851.

Après 1848 et l'obtention du gouvernement responsable, une division se produit dans le camp réformiste entre une tendance modérée, qui finit par s'unir aux conservateurs pour former le parti libéral-conservateur, et une tendance radicale qui demande plus de réformes démocratiques. Cette dernière se divise également, mais sur une base régionale : à l'Ouest, les Clear Grits demandent la représentation proportionnelle à la population; à l'Est, le parti Rouge prône une union fédérale très décentralisée entre les deux régions et s'oppose à la remise en question du seul avantage dont disposent les Canadiens français dans la constitution de 1840 : la représentation égale. Il est donc impossible de former une alliance entre les deux partis réformistes radicaux.

Au parlement, les Clear Grits sont majoritaires à l'Ouest tandis que les libéraux-conservateurs sont majoritaires à l'Est. Il est donc impossible de dégager une majorité d'ensemble et encore moins une double majorité.



## EXERCICE

Quel parti était majoritaire dans les deux régions de l'Union jusqu'en 1850?

______________________________



## CORRIGÉ

Les réformistes.

Ce mouvement politique est le prolongement de la tendance la plus modérée du courant républicain qui avait été à l'origine des Rébellions de 1837 et 1838. Les plus radicaux des anciens Patriotes de 1837 vont persister à refuser l'Acte d'Union et vont généralement prôner l'annexion aux États-Unis, perçue comme la seule alternative réaliste.

Entre 1862 et 1864, cinq gouvernements se succèdent. Une révision de la constitution s'impose. Trois partis forment alors une coalition sur la base d'un nouveau projet politique : une fédération de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Ce qu'on appellera la Grande Coalition inclut trois chefs et deux partis politiques :

- Le Parti libéral, majoritaire au Canada-Ouest (les Clear Grits), dirigé par George Brown.
- Le Parti libéral-conservateur : minoritaire à l'Ouest (appelé Tory), dirigé par John A. MacDonald, chef du parti et député du Canada-Ouest; incluant le Parti bleu majoritaire au Canada-Est et dirigé par son chef George-Étienne Cartier.

L'entente prévoit :

- la représentation proportionnelle à la population au parlement fédéral;
- la formation de gouvernements provinciaux distincts pour le Canada-Ouest et le Canada-Est;
- un gouvernement fédéral détenant beaucoup de pouvoir et la majeure partie des revenus.



EXERCICE

1. Avec la formation de la Grande Coalition de 1864, qu'est-ce que gagne chacun des groupes politiques qui en font partie?

   A. Les Clear Grits de Brown ______________________________

   B. Les Tories de Macdonald ______________________________

   C. Les Bleus de G.-E. Cartier ______________________________

2. De tous les partis importants à l'époque, un seul ne fait pas partie de la Grande Coalition. Lequel?

   ______________________________



CORRIGÉ

1. A. La représentation proportionnelle au niveau fédéral
   B. Beaucoup de pouvoirs au gouvernement fédéral
   C. Un gouvernement provincial pour les Canadiens français

   Ainsi, chaque chef de la Coalition peut apporter des arguments convaincants pour rallier ses partisans au projet d'une nouvelle union fédérale.

2. Les Rouges, ou libéraux du Canada-Est, dirigés par Antoine-Aimé Dorion.

## *1.1.2 Le contexte économique*

Le rapprochement et la collaboration économiques iront de pair avec l'union politique entre le Canada-Uni et les colonies de l'Atlantique. À l'époque, il n'y avait pas de port de mer ouvert à l'année au Canada-Uni. Cela obligeait les entreprises canadiennes à passer par les États-Unis pour exporter vers l'Europe durant l'hiver.

Le chemin de fer du Grand Tronc allait de Sarnia (Canada-Ouest) jusqu'à Rivière-du-Loup (Canada-Est), en passant par Toronto et Montréal. En construisant un lien entre ce chemin de fer et celui du Nouveau-Brunswick on pourra acheminer des marchandises jusqu'au port de Halifax en Nouvelle-Écosse.

Les avantages du projet du chemin de fer intercolonial (reliant les différentes colonies) sont évidents pour le Canada-Uni. Pour les Provinces maritimes, c'est moins clair. D'un côté, les entreprises du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse auront plus de facilité à acheminer leurs produits vers Montréal ou Toronto. Par contre, ils devront faire face à une concurrence plus vive des entreprises du Canada-Uni tant sur leur marché local que sur les marchés américain ou britannique. Aussi, ce chemin de fer permettra à Halifax de concurrencer les ports de la côte Est américaine comme Boston ou New York.

## EXERCICE

Quelles sont les trois colonies par lesquelles devrait passer le chemin de fer intercolonial?

1. ______________________________
2. ______________________________
3. ______________________________



## CORRIGÉ

Les trois colonies sont : le Canada-Uni; le Nouveau-Brunswick; la Nouvelle-Écosse.

Ce qui rend ce chemin de fer si nécessaire, c'est la concurrence avec les États-Unis. À partir du moment où l'Angleterre n'offre pas de privilèges commerciaux à ses colonies, les entreprises canadiennes doivent faire concurrence aux autres sur un pied d'égalité. Dans cette situation, les entreprises américaines sont avantagées par le réseau de transport plus efficace (canaux et chemins de fer) qui a été construit dans leur pays.

Au début, les produits canadiens pouvaient passer par le port de Portland, dans l'État américain du Maine. Mais la détérioration des relations entre l'Empire britannique et les États-Unis, durant la guerre de Sécession, pousse les hommes d'affaires canadiens à chercher un moyen de ne plus dépendre du bon vouloir des autorités américaines pour exporter leurs produits. Le chemin de fer intercolonial est la solution toute trouvée.

En somme, on peut affirmer que la Confédération est une réponse adéquate pour les milieux d'affaires canadiens qui veulent prospérer dans le contexte économique de l'époque sans se faire absorber par les entreprises américaines. L'unification des colonies et la création d'un gouvernement central ayant les pleins pouvoirs sur les questions économiques (commerce intérieur, infrastructures, monnaie...) étaient essentielles à la consolidation d'une économie nationale canadienne.

### 1.1.3 Le contexte international

Au 19e siècle, les colonies britanniques ne contrôlaient pas leur politique internationale. Les questions de défense, de commerce international et de diplomatie étaient du ressort du gouvernement de l'Empire britannique.

Dans les années 1860, des politiciens anglais commencent à trouver que la défense des colonies coûte trop cher et que celles-ci devraient assumer les coûts de leur propre sécurité. Cette tendance au désengagement va favoriser le regroupement ainsi qu'une plus grande autonomie des colonies nord-américaines.

Les années 1860 sont marquées par la guerre de Sécession aux États-Unis. Cette guerre opposait le gouvernement fédéral américain, appuyé par les États du Nord et de l'Ouest et un groupe d'États du Sud ayant décidé de se séparer afin de maintenir leur économie fondée sur l'esclavage. Le président des États-Unis, Abraham Lincoln, était déterminé à mettre fin à l'esclavage tout en maintenant l'union de l'ensemble des États à tout prix.

Durant cette guerre, la Grande-Bretagne appuiera le Sud principalement parce que l'économie de cette région est liée à l'industrie anglaise. Les planteurs exportaient du coton, produit par les esclaves, et importaient des produits manufacturés britanniques dont la qualité était généralement meilleure que ceux des États du Nord et dont le prix était plus bas. À l'opposé, l'économie des colonies du Nord était industrielle et concurrençait celle de la Grande-Bretagne.

Une fois la guerre remportée par le Nord, plusieurs Américains prônent une invasion des colonies britanniques d'Amérique du Nord, à la fois pour riposter à l'aide britannique apportée au Sud et pour étendre leur territoire. Certains proclament même alors que les États-Unis sont «destinés» à occuper tout le continent.

Un autre enjeu international ayant des répercussions sur les débuts de la Confédération est la lutte des républicains irlandais pour l'indépendance de leur pays, alors entièrement gouverné par la Grande-Bretagne. Des indépendantistes irlandais, qu'on appelle les Féniens, lancent quelques attaques armées contre les colonies britanniques à partir des États-Unis.

C'est dans ce contexte de relations tendues entre les États-Unis et l'Empire britannique qu'en 1865 le Congrès américain décide de ne pas renouveler le traité de réciprocité qui avait été signé avec le Canada pour dix ans en 1854. Cela accentue la pression pour une extension du marché intérieur canadien par l'union avec les colonies de l'Atlantique.



## EXERCICE

Pour quelles raisons les États du nord des États-Unis menacent-ils d'envahir le Canada-Uni au début des années 1860? Encerclez les lettres correspondant aux bonnes réponses.

a) Pour obtenir l'indépendance de l'Irlande à la suite des pressions effectuées par les Fenians.

b) Pour provoquer l'union militaire des colonies anglaises.

c) Pour répliquer au soutien que la Grande-Bretagne apporte aux États du sud dans la guerre civile américaine.

d) Pour s'emparer du commerce des fourrures dans la région de la baie d'Hudson.

e) Pour s'emparer de nouveaux territoires riches en ressources.



## CORRIGÉ

Deux bonnes réponses : c) et e).

POUR EN SAVOIR PLUS...

## La guerre de Sécession

Au milieu du 19e siècle, les États-Unis étaient divisés en deux groupes d'États ayant des structures sociales et économiques très différentes. Le **Nord** était **industrialisé** selon le modèle capitaliste amorcé en Grande-Bretagne avant 1800. La politique économique de cette région était **protectionniste**. Il fallait défendre les jeunes industries américaines contre la concurrence. L'économie du **Sud** était organisée autour de la production du **coton** à partir d'une **main-d'œuvre esclave**, essentiellement en vue de l'exportation en Grande-Bretagne. Les revenus de ces exportations permettaient d'acheter les produits de première qualité de l'industrie britannique. Les États du Sud étaient donc partisans du **libre-échange** qui leur assurait à la fois un débouché pour leur coton et de meilleurs prix pour les articles importés.

Ces deux groupes d'États étaient en conflit depuis plusieurs années pour le contrôle du gouvernement fédéral et au sujet de **l'expansion vers l'ouest**. En effet, si les nouveaux États créés à l'ouest se joignaient à un seul des deux camps, l'autre était assuré de voir son influence décliner dans les institutions communes. Aussi, un mouvement d'opinion grandissant dans le Nord s'opposait à l'esclavage pour des raisons morales et faisait campagne pour son interdiction par le gouvernement fédéral.

L'élection de l'anti-esclavagiste **Abraham Lincoln** à la présidence en 1860 devait déclencher la sécession (séparation) de 11 États du Sud et leur regroupement dans la Confédération. Le rejet de ce mouvement par le gouvernement fédéral déclenche ce que les Américains appellent la «guerre civile». De 1861 à 1865, plus de 600 000 soldats sont morts dans cette guerre.

La victoire du Nord était prévisible, compte tenu de sa supériorité sur les plans économique et démographique (22 millions d'habitants contre 9 millions). Cette victoire devait entraîner l'abolition de l'esclavage dans le Sud. Mais la ségrégation (discrimination systématique envers les Noirs) s'est maintenue durant un siècle.

Le gouvernement anglais appuyait les États du sud (la Confédération) dans la guerre de Sécession principalement parce que ceux-ci étaient le principal fournisseur de coton pour les manufactures anglaises et un marché important pour l'exportation des produits britanniques. À l'opposé, les États du Nord étaient des concurrents de l'Angleterre, leur économie étant aussi basée sur les manufactures et le commerce. Dans un tel contexte, il était prévisible que le gouvernement de l'Union (États du Nord) mette fin au traité de réciprocité avec la colonie anglaise du Canada-Uni.

Au cours des deux premiers tiers du 19e siècle, les États-Unis ont connu une expansion phénoménale de leur territoire (voir la carte 1.A). Partis d'une bande étroite de terre sur la côte atlantique, ils s'étendent jusqu'à l'autre bout du continent. Cette expansion s'est faite en combinant l'achat de grandes étendues de terres (Louisiane), des guerres avec le Mexique (Californie, Texas, etc.) et des traités avec la Grande-Bretagne (frontière du 49e parallèle).

CARTE 1.A
L'EXPANSION DES ÉTATS-UNIS ET LA GUERRE DE SÉCESSION



Cette expansion continuelle porte beaucoup d'Américains à croire qu'ils sont destinés à dominer toute l'Amérique du Nord, incluant le territoire actuel du Canada. L'opinion publique canadienne partage en partie ce point de vue et craint les visées expansionnistes de leurs voisins du Sud. La fin de la guerre de Sécession (1865) rend disponibles les troupes fédérales américaines pour une invasion du Canada. La crainte d'une attaque américaine sera un soutien puissant à l'idée d'une union de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord.

### *1.1.4 Discussion et adoption du projet de fédération*

Pendant que se formait la Grande Coalition au Canada-Uni, les gouvernements des quatre colonies de l'Atlantique songeaient à former un regroupement. C'est la combinaison de ces deux mouvements politiques, en 1864, qui sera à l'origine de la fédération canadienne.

Deux rencontres de plusieurs jours seront nécessaires pour élaborer le projet. Il faudra attendre plusieurs mois pour que les assemblées des colonies fondatrices l'adoptent. Puis, une troisième conférence, à Londres, permettra d'en arriver à un texte définitif (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) qui sera adopté par le Parlement britannique.

Des le début, le projet de Confédération est interprété de différentes manières par les participants aux discussions. Certains voient les gouvernements provinciaux comme des sortes de municipalités, soumises à l'autorité supérieure du gouvernement fédéral. D'autres considèrent que c'est le gouvernement fédéral qui est le résultat de l'union des provinces, qui conservent chacune une pleine souveraineté dans leurs champs de compétence. Certains Canadiens français affirment que la Confédération est le résultat d'une union de deux peuples fondateurs. Le débat sur les origines et la nature de la fédération se poursuivra tout au long de l'histoire du Canada jusqu'à aujourd'hui.

La formation de la Grande Coalition au Canada-Uni sert de point de départ à une série de trois conférences constitutionnelles. Des représentants des différentes colonies se rencontrent deux fois en 1864 et une dernière fois en 1866.

**La conférence de Charlottetown**, qui débute le 1er septembre 1864, devait examiner la question de l'union des colonies de l'Atlantique. Une délégation du Canada-Uni y présente le projet d'une fédération de toutes les colonies d'Amérique du Nord et c'est autour de cette proposition que les discussions vont s'orienter par la suite. Puis à **la conférence de Québec***, qui commence le 10 octobre 1864 et durera 16 jours, on rédige un texte de 72 résolutions définissant la constitution de la nouvelle union des colonies.

L'enjeu principal des deux premières conférences était la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Certains, comme John A. MacDonald, prônent alors une union législative complète. Mais cette option est rejetée tant par les politiciens canadiens-français (qui veulent avoir une province où les francophones seront majoritaires) que par les politiciens des Maritimes, qui craignent la domination du Canada central, plus populeux.

Outre la division des pouvoirs, on discute également de la question des pouvoirs résiduaires : c'est-à-dire de tous les domaines de juridiction qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la constitution. Après de longs débats, on choisira de les accorder au gouvernement fédéral.

Aussi, on intègre aux résolutions des garanties quant à la construction du chemin de fer intercolonial.



EXERCICE

Quel devait être le sujet principal de la conférence de Charlottetown?

___



CORRIGÉ

L'union des colonies de l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse).

L'adoption des résolutions négociées à Charlottetown et à Québec ne sera pas chose facile. Le projet est carrément rejeté à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard.

* Voir l'illustration sur la page couverture du guide : Les pères de la Confédération à la conférence de Québec en octobre 1984.

Au Canada-Uni, la seule opposition organisée est celle du Parti rouge, dirigé par Antoine-Aimé Dorion. Les Rouges considèrent que le projet de constitution donne trop de pouvoir au gouvernement fédéral. Ils demandent aussi que le peuple soit consulté directement sur le nouveau projet de fédération.

Le vote sera pris par l'assemblée du Canada-Uni, avec 91 pour et 33 contre. Par régions, le vote est très fort à l'Ouest (54 pour, 8 contre) et dispose d'une majorité plus mince à l'Est (37 pour, 25 contre).

En Nouvelle-Écosse, l'opposition au projet est assez forte pour que le premier ministre Charles Tupper décide de retarder son adoption jusqu'à ce qu'il soit assuré d'un vote positif. Ce qui sera fait en 1866.

Pour obtenir l'adhésion du Nouveau-Brunswick, il a fallu que le gouvernement britannique pèse de tout son poids en provoquant de nouvelles élections après que les opposants à la Confédération eurent remporté une élection en 1865. Le gouverneur fit alors campagne activement pour le camp «fédéraliste».

Il faudra attendre près de deux ans pour que les résolutions prises à la conférence de Québec soient adoptées par l'Assemblée législative du Canada-Uni, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Une fois cette étape passée, il reste à faire adopter la nouvelle loi constitutionnelle par le Parlement britannique **à Londres**. C'est donc dans la capitale anglaise que se tiendra **la troisième et dernière conférence constitutionnelle** en décembre 1866.

C'est alors qu'on choisit le nom de Dominion du Canada. Le terme dominion permet d'éviter à la fois les termes colonie et nation, ce qui correspond au statut hybride du Canada à l'époque. On adopte aussi la devise optimiste : *ad mare usque ad mare* (d'un océan à l'autre), et ce, malgré l'absence de la Colombie-Britannique.

La minorité anglo-protestante du Canada-Est (Québec) envoie sa propre délégation à Londres et obtient la protection constitutionnelle de son droit à des écoles séparées. On garantit également à la minorité anglophone du Québec la présence de douze députés dans le parlement fédéral.

Le 29 mars 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) est adopté. La loi entre en vigueur le 1$^{er}$ juillet 1867, date de naissance officielle de la Confédération et par la suite fête nationale du Canada.

À la première élection provinciale du Québec, les conservateurs, identifiés à la nouvelle Confédération et appuyés par l'Église catholique, remportent 45 sièges contre 20 pour les Rouges et les indépendants.



## Exercice

Résumez les deux principaux arguments avancés par les Rouges du Canada-Est pour s'opposer à la Confédération.

______________________________________________________________________

______________________________________________________________________



## Corrigé

Ils y voyaient une union législative déguisée, c'est-à-dire un gouvernement centralisé.

Ils dénonçaient le fait que la population ne soit pas consultée.

Vous remarquerez que seuls les députés de l'Ontario (le Canada-Ouest) ont approuvé massivement le projet de la Confédération. Au Québec, l'opposition dirigée par les Rouges d'Antoine-Aimé Dorion comptait pour environ le tiers des députés. On voit que l'opposition à la Confédération par un mouvement politique québécois ne date pas des années 1960, avec les débuts du mouvement indépendantiste actuel, mais des années 1860...

# *1.2 L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB)*

La division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces a été le principal sujet de discussion dans les conférences de Québec et de Charlottetown. On s'y est entendu pour créer un pouvoir central fort et des provinces à l'autonomie clairement limitée.

Si la question du partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces pouvait être l'occasion de longs débats, l'adoption d'un système inspiré du parlementarisme britannique ainsi que le maintien du lien avec l'Empire faisaient l'unanimité.

En ce qui concerne la vie politique, elle est toujours marquée par le caractère public du vote et la vulnérabilité des électeurs et des politiciens face à différentes formes de corruption. Les femmes (et une bonne partie des hommes) n'ont pas le droit de vote. Bref, si les institutions sont parlementaires, on ne peut pas encore parler d'une véritable démocratie.

## *1.2.1 Le partage des pouvoirs*

La constitution de 1867 met en place un fédéralisme avec un pouvoir central fort en même temps qu'une division claire des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement.

Le gouvernement fédéral détient les pouvoirs résiduaires et la responsabilité de maintenir «l'ordre et le bon gouvernement», une expression vague qui lui laisse une grande marge de manœuvre. Il détient aussi le pouvoir de désavouer une loi provinciale s'il juge qu'elle est contraire à l'intérêt du Dominion dans son ensemble. S'il ne peut pas légiférer dans des domaines de compétence provinciale, il peut utiliser ses ressources financières supérieures pour dépenser dans ces domaines et ainsi gagner une grande influence.

FIGURE 1.1
LE PARTAGE DES POUVOIRS

| JURIDICTIONS FÉDÉRALES | JURIDICTIONS PROVINCIALES | POUVOIRS PARTAGÉS |
|---|---|---|
| Droit criminel | Droit civil | Agriculture |
| Commerce et transports | Terres publiques et ressources naturelles | Immigration |
| Ports et pêcheries | Hôpitaux, orphelinats, asiles et autres institutions de santé ou d'aide aux pauvres | Taxes directes (impôt sur le revenu, sur les profits…) |
| Monnaie et banques | Éducation | |
| Poste et télégraphe | Affaires municipales | |
| Peuples autochtones | Travaux publics | |
| Relations extérieures (partagé avec le gouvernement britannique) | | |
| Taxes indirectes (douanes, taxe de vente) | | |



## EXERCICE

1. Nommez trois moyens accordés au gouvernement fédéral pour favoriser une centralisation du pouvoir au sein de la Confédération.

______________________________

______________________________

______________________________

2. Nommez quatre domaines de juridiction (pouvoirs) qui relèvent du gouvernement fédéral, trois qui relèvent des provinces et deux qui sont partagés.

   a) fédéral : ______________ ______________

   ______________ ______________

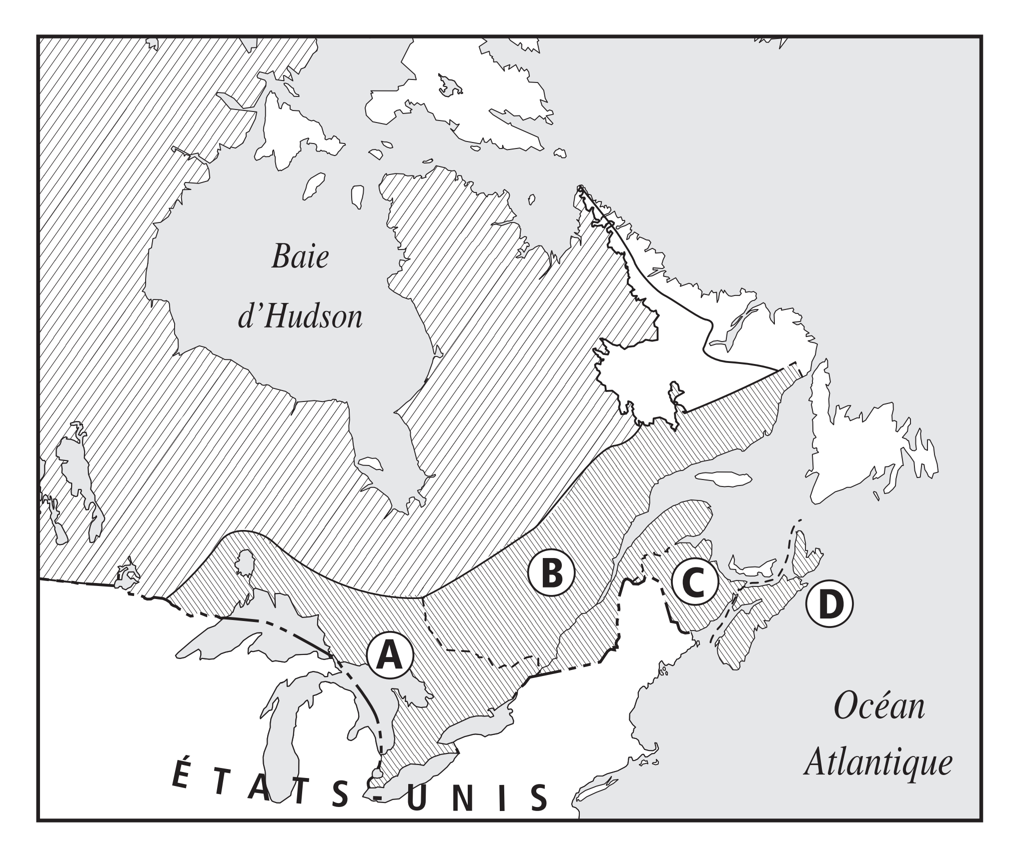
b) provinces : ______________________ ______________________

______________________

c) partagé : ______________________ ______________________

3. Nommez les quatre premières provinces canadiennes en indiquant à quelle lettre elles correspondent sur la carte 1.B.

CARTE 1.B
LES QUATRE PREMIÈRES PROVINCES




a) ______________________

b) ______________________

c) ______________________

d) ______________________

CORRIGÉ

1. Votre réponse devait inclure trois des quatre éléments suivants : le gouvernement fédéral possède les pouvoirs résiduaires; il détient les principales sources de revenu; il a le pouvoir d'annuler une loi provinciale; il peut intervenir dans un domaine de compétence provinciale s'il considère que l'intérêt national l'exige.
2. (Voir la section 1.2.1.)
   a) Six possibilités : banques et monnaie; Amérindiens; commerce; droit criminel; défense; poste et télégraphe.
   b) Quatre possibilités : éducation; municipalités; droit civil; hôpitaux (santé).
   c) Immigration, agriculture.
3. a) Ontario b) Québec c) Nouveau-Brunswick d) Nouvelle-Écosse

## *1.2.2 Le système politique*

Le Canada de 1867 n'est pas complètement indépendant. La Grande-Bretagne contrôle toujours les relations extérieures, ce qui inclut le commerce international, la diplomatie et la guerre.

Aussi, c'est le Parlement de Londres qui a adopté la constitution et qui seul peut l'amender. Le plus haut tribunal du système judiciaire canadien est le Conseil privé britannique. Il n'y avait pas encore de Cour suprême du Canada.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique inclut bien plus que le partage des pouvoirs. Il définit les institutions sur le modèle du parlementarisme britannique, en place depuis 1791. Il y est également stipulé que le gouvernement fédéral et la province de Québec sont officiellement bilingues et que les minorités religieuses en Ontario et au Québec ont le droit à des écoles séparées. Le gouvernement fédéral est ultimement responsable de la protection des droits des minorités.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, la constitution indique que le gouvernement fédéral nomme les juges des cours supérieures provinciales et crée une Cour d'appel fédérale, alors une étape intermédiaire entre les cours supérieures provinciales et le Conseil privé.



EXERCICE

1. Nommez les deux gouvernements dont les institutions politiques doivent être bilingues selon l'AANB.

   ______________________________ ______________________________

2. Quel gouvernement est responsable de protéger les droits des minorités religieuses en adoptant, au besoin, des lois réparatrices?

   ____________________________________________________________



CORRIGÉ

1. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec.

   Cela signifie que toutes les autres provinces sont officiellement unilingues anglophones. Aussi, il ne faut pas exagérer la portée du bilinguisme au niveau fédéral. Si les débats au Parlement et dans les cours de justice peuvent se faire en français, les activités des ministères et de la fonction publique fédérale se déroulent presque uniquement en anglais. Il faudra attendre la loi sur les langues officielles, un siècle plus tard, pour que des mesures importantes soient prises en faveur du bilinguisme dans l'ensemble des activités relevant du gouvernement fédéral.

2. Le gouvernement fédéral.

## *1.2.3 La vie politique*

On a vu que la constitution canadienne répartissait les pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces deux paliers de gouvernements étaient organisés selon les principes du parlementarisme britannique, avec une chambre d'assemblée élue, un sénat (conseil législatif au provincial) nommé par le gouverneur (ou les lieutenants-gouverneurs) qui, lui-même, représente la monarchie anglaise et le gouvernement de l'Empire.

Il reste à voir comment étaient élus les députés aux assemblées et quel rôle était attribué aux différentes catégories de la population dans ce système.

LES AVENTURES DE LA FAMILLE B, 12e ÉPISODE*

Deuxième extrait des *Confidences de Rolande Boucher*,
daté du 7 septembre 1867

*Hier mon mari est allé voter. C'est une chance qu'on soit propriétaires de par mon héritage, sinon, comme la plupart de nos voisins, il n'aurait pas eu le droit de vote.*

*Comme l'élection est serrée entre les Bleus et les Rouges dans notre comté et que mon mari n'était pas attaché à un des partis, on s'est démené des deux côtés pour avoir son vote. Un organisateur «bleu» est venu lui offrir un contrat de construction en échange de son vote. Le «rouge», qui n'a pas grand chance d'aller au gouvernement, a laissé entendre qu'on pourrait avoir du «trouble» avec ses amis du quartier si on était «vendu» à l'autre parti.*

*Il était bien embêté de choisir, d'autant plus que les deux organisateurs allaient le regarder voter et décider de leurs relations avec notre famille en conséquence.*

*Comme si ce n'était pas déjà assez compliqué, le curé a fait un sermon en faveur des Bleus qui nous ont donné la Confédération avec son gouvernement provincial à Québec. D'après lui, ce gouvernement-là va défendre les droits des catholiques et des Canadiens-français.*

*De l'autre côté, le journal des rouges avait des arguments bien convaincants pour s'opposer à la Confédération. Le fédéral va pouvoir annuler les lois des provinces. En plus, il paraît que les Bleus vont se remplir les poches avec le contrat de la construction de la voie ferrée jusqu'à Halifax.*

*Il n'a pas voulu me dire pour qui il avait voté. Peut-être qu'il ne voulait pas que je me fâche en apprenant qu'il avait perdu le contrat promis par les Bleus. D'un autre côté, il croit peut-être que j'aurais voulu qu'il vote Rouge vu que mon père a été exilé en Australie après les Rébellions de 1837 et 1838 et que Papineau est contre la Confédération. De toute manière, mon opinion ne compte pas vu que les femmes, même propriétaires, n'ont plus le droit de vote depuis vingt ans.*

---

* La famille B est constituée d'une longue «dynastie» de personnages fictifs dont l'histoire est racontée par quatre femmes. Les onze premiers épisodes se trouvent dans le guide d'apprentissage du cours HIS-4016. Rolande Boucher est la troisième narratrice.



## EXERCICE

À partir de l'épisode des aventures de la famille B, indiquez trois différences entre les élections de 1867 et les élections telles qu'on les pratique aujourd'hui.

______________________________________________

______________________________________________

______________________________________________



## CORRIGÉ

Six possibilités :

Le vote était réservé aux hommes ayant un minimum de propriété (ou de revenu);
les partis s'appelaient les Bleus et les Rouges;
le vote n'était pas secret;
on pouvait menacer les électeurs de représailles s'ils ne votaient pas «du bon bord» (ou leur promettre un cadeau s'ils le faisaient);
les journaux étaient clairement identifiés à un parti;
les curés donnaient à leurs paroissiens des consignes de vote.

D'autres différences méritent d'être notées. Le vote pouvait se tenir sur plusieurs jours. On pouvait être député à la fois à Québec et à Ottawa.

Une loi fédérale de 1875 va changer plusieurs aspects de la politique électorale que nous venons de décrire. Le vote sera désormais secret, ce qui rend l'électeur moins vulnérable face à l'intimidation. Le financement des partis sera réglementé, ce qui ne met pas fin au favoritisme et à la corruption mais impose certaines limites à ces pratiques.

Rappelons qu'au début de la Confédération, environ 15 % de la population adulte dispose du droit de vote. L'abaissement du **cens électoral** (minimum de propriété ou de revenu nécessaire pour avoir le droit de vote) va faire augmenter cette proportion à environ 20 % à la fin du siècle. Puis, au début du 20e siècle, le cens sera à nouveau abaissé jusqu'à un niveau où il permet à pratiquement tous les hommes adultes de s'inscrire sur les listes électorales, ce que tous ne feront pas. En 1912, on évalue l'électorat à environ 24 % de la population. En même temps, une loi de 1915 exclut spécifiquement les Amérindiens du droit de vote. C'est à cette époque que commence la lutte des femmes pour leur droit de vote qu'elles obtiendront en 1917-1918 au fédéral et en 1940 au Québec. En ce qui concerne les Amérindiens, ils ne l'obtiendront que dans les années 1960.

## *1.3 Les Premières Nations dans la Confédération*

Rappelons d'abord certains faits saillants de l'histoire des Premières Nations avant la Confédération.

- Les peuples autochtones étaient seuls sur le continent américain de la préhistoire jusqu'au 15e siècle. Leurs sociétés étaient diversifiées quant à leur mode de vie et leur culture. Ils se regroupaient en nations et en confédérations de nations dans des structures parfois très complexes. Ces nations tissaient des alliances militaires et commerciales, voyageaient et échangeaient à travers le continent.
- Dans la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs, aux 16e et 17e siècles, les relations entre Blancs et Amérindiens s'articulaient principalement autour de la traite des fourrures.
- La défaite de la France dans la guerre de Sept Ans (1756-1763) aurait pu placer les Amérindiens dans une situation de grande vulnérabilité face aux autorités britanniques.
- Mais, pour contrer la révolte qui se préparait dans les colonies qui allaient former les États-Unis, l'Angleterre a établi une alliance avec les Autochtones. C'est ce qui explique que la **Proclamation royale** de 1763 reconnaissait des droits de propriété sur un vaste territoire allant du Mississippi à l'Ouest aux Appalaches à l'Est, et de la frontière avec la Floride (alors espagnole) au Sud jusqu'aux Grands Lacs au Nord.
- Cette alliance s'est maintenue jusqu'à ce que les États-Unis et la Grande-Bretagne concluent (après la guerre de 1812-1814) une paix durable avec **le traité de Gand** (1815). À partir de cette date, les Amérindiens perdent rapidement leur importance politique et militaire.
- En même temps, la traite des fourrures déclinait au profit de l'industrie du bois et de l'exportation des céréales et se déplaçait vers le nord et l'ouest. À partir de 1821, la traite est devenue un monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson et se pratique essentiellement sur la Terre de Rupert et dans les Territoires du Nord-Ouest (voir la carte 1.A).

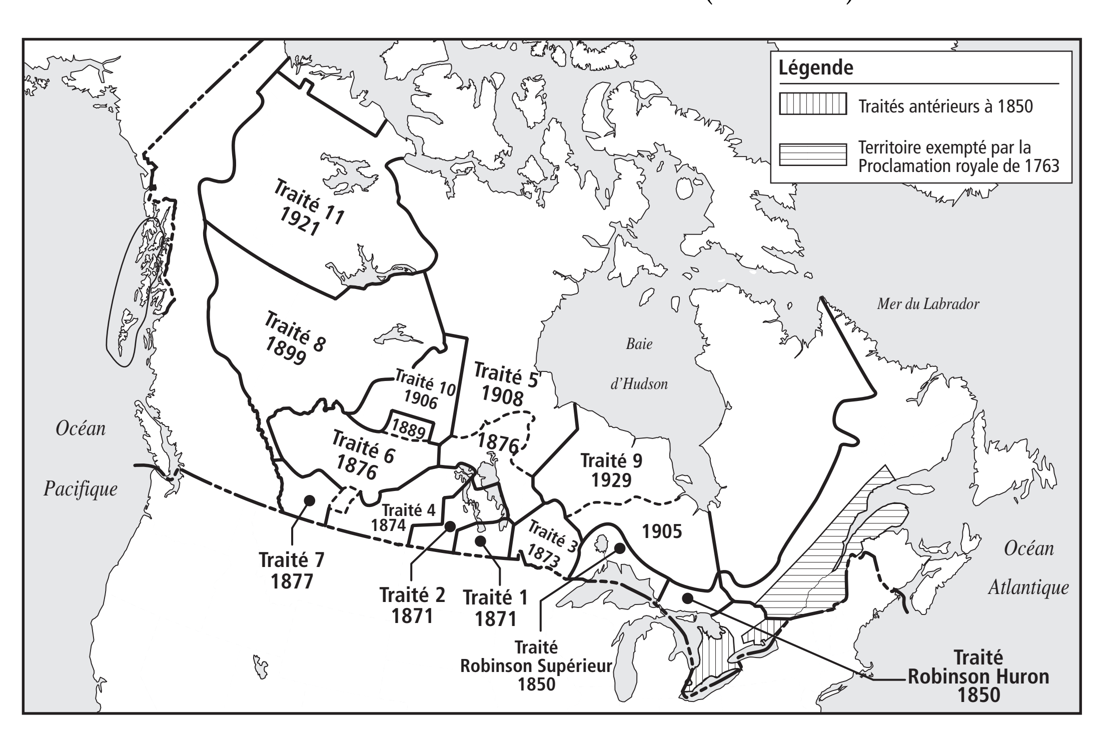
Au cours du 19e siècle, les autorités britanniques développent progressivement une nouvelle politique envers les Premières Nations. Il s'agit soit de les amener à s'assimiler à la population d'origine européenne, soit de les isoler sur des terres réduites et de les mettre en marge de la société «blanche» (C'est le début des réserves.). Dans le contexte de la politique d'expansion territoriale et de la construction du chemin de fer de l'Ouest, les Amérindiens sont considérés par la majorité des hommes politiques et des entrepreneurs comme des obstacles sur le chemin du «progrès».

## 1.3.1 *Les traités et l'expansion vers l'Ouest*

La Proclamation royale de 1763 avait accordé des droits de propriété aux Amérindiens sur le territoire actuel du sud de l'Ontario et d'une partie du nord du Québec. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada-Uni a été obligé de conclure des traités avec les Ojibwas (ou Ojibwés) avant d'établir une population eurocanadienne (canadienne d'origine européenne) sur les rives du lac Huron et du lac Supérieur. Les deux traités Robinson (du nom du négociateur représentant le gouvernement) de 1850 ont servi de modèle pour une série de traités par lesquels les nations amérindiennes ont renoncé à la majeure partie de leur territoire moyennant une compensation financière et la reconnaissance de certains droits.

La carte 1.C présente les frontières des différents territoires que le gouvernement canadien a acquis par traités entre 1850 et 1929. Vous pouvez constater que l'essentiel du territoire actuel du Canada a été constitué de cette manière.

CARTE 1.C
LES TRAITÉS AVEC LES AMÉRINDIENS (1850-1929)





## EXERCICE

En comparant la carte 1.C avec la carte B de l'annexe 1 à la fin de ce guide, nommez les trois provinces dont le territoire est entièrement couvert par les traités conclus entre 1850 et 1929.

______________________________

______________________________

______________________________



## CORRIGÉ

Les trois provinces sont : le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Mais quelles étaient les clauses de ces traités? À quelles conditions les Autochtones ont-ils été amenés à renoncer à leur territoire?

- Sur l'ensemble des terres acquises par le gouvernement, les Amérindiens ont le droit de chasser et de pêcher tant que le gouvernement ne leur a pas attribué un autre usage.
- Pour ce qui est du territoire qui leur reste (qui deviendront des réserves), ils ne peuvent pas le vendre ou en exploiter les ressources naturelles sans en obtenir l'autorisation du gouvernement.
- Un montant d'argent est versé en compensation, parfois en un seul versement, généralement en un montant versé chaque année pour la communauté. Par la suite, on versera ce montant individuellement à chaque habitant de la réserve.
- Les chefs reçoivent des cadeaux comme des vêtements ou un cheval.
- Des écoles sont créées sur les réserves.
- Une aide médicale est aussi attribuée aux communautés.
- Ils reçoivent de l'équipement nécessaire à la chasse et à la pêche.

Les clauses de ces traités serviront de précédent pour établir un nouveau modèle de relations entre Eurocanadiens et Amérindiens. Ce nouveau modèle est fondé sur la dépendance des peuples autochtones envers le gouvernement canadien et l'utilisation des terres ancestrales autochtones en fonction de la politique économique de ce gouvernement.

Notons que les sommes consacrées aux compensations pour les traités sont considérées par les autorités canadiennes comme des mesures temporaires étant donné la croyance de l'époque selon laquelle les Autochtones étaient condamnés à l'extinction. Les Eurocanadiens étaient alors si profondément convaincus de leur supériorité qu'ils ne pouvaient pas concevoir que les Amérindiens choisiraient de lutter pour survivre comme collectivité et y parviendraient. Ils espéraient que les Autochtones établis sur les réserves adopteraient un mode de vie à l'européenne. C'est pourquoi les compensations économiques liées aux traités ont été versées en partie sous forme d'outillage agricole et de matériaux pour la construction de maisons. On peut comprendre que cette pratique ne convenait pas très bien à des communautés souvent nomades n'ayant aucune tradition agricole.

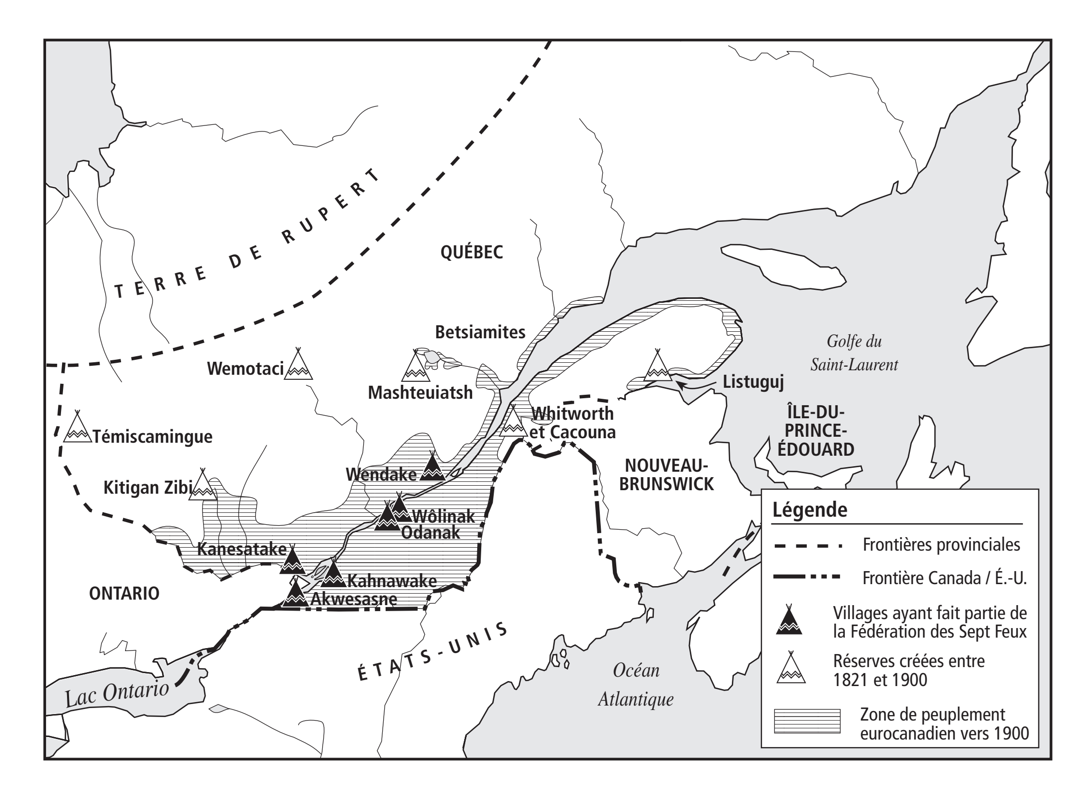
### *1.3.2 La création des réserves au Québec*

Au Québec, dont le territoire avait été en bonne partie exclu des clauses protectrices des droits autochtones de la Proclamation royale, la signature de traités n'était pas nécessaire. Par contre, une politique à l'endroit des communautés autochtones a été appliquée avec des objectifs identiques à ceux exprimés par les traités.

En 1851, après de nombreuses protestations de la part des nations amérindiennes devant l'accaparement de leurs terres par des agriculteurs ou des compagnies forestières, le gouvernement du Canada-Uni adoptait une loi réservant certaines terres du Canada-Est (Québec) à l'usage des Amérindiens. Une douzaine de réserves sont alors créées dont six ont survécu jusqu'à nos jours.

La carte 1.D de la page suivante montre l'emplacement des villages amérindiens au Québec à la fin du 19e siècle. Les six villages situés près du Saint-Laurent se sont constitués à l'époque du Régime français (avant 1760). Les autres sont des réserves créées sous le Régime anglais ou au début de la Confédération.

Carte 1.D
Villages autochtones et réserves au Québec vers 1900




Pour les Amérindiens de culture algonquienne qui vivent dans le nord et l'est du Québec, les villages ne sont que des points de rencontres saisonniers entre deux expéditions de chasse. Ils y rencontrent les commerçants et les missionnaires ainsi que les fonctionnaires du gouvernement fédéral. Puisque les relations avec les autorités ne sont pas encadrées par des traités, l'aide économique qui leur est versée est considérée par le gouvernement comme de la charité et non comme une compensation pour la perte de leurs territoires.

Pour en savoir plus...



**Le rôle des missionnaires**

Les communautés autochtones établies dans la vallée du Saint-Laurent ont été converties au catholicisme à l'époque du Régime français. Certains de ces groupes étaient venus s'établir dans la région à l'invitation des autorités religieuses à la suite de conflits survenus entre les Amérindiens convertis et les autres membres de leurs nations respectives, restés attachés aux croyances traditionnelles. L'Église avait tenté, sans succès, de changer les coutumes et le mode de vie des Amérindiens en établissant des

Réductions (territoires restreints et protégés) où ils devaient vivre à l'européenne. On peut voir dans ces premières tentatives l'ancêtre des réserves du 19e siècle.

Les peuples du nord du Québec étaient visités régulièrement par des prêtres missionnaires, mais peu d'entre eux étaient convertis au début de la Confédération. À partir de 1844, les Attikameks, les Montagnais et les Algonquins reçoivent les missions de l'ordre des **oblats** (catholiques) tandis que les Cris de la baie James sont en contact avec les missionnaires protestants et anglicans. Les dernières communautés à se convertir au christianisme seront celles des Inuits, au début du 20e siècle. Toutefois, pour beaucoup d'Autochtones, le christianisme va coexister avec les croyances plus anciennes.

Les objectifs de ces missionnaires sont multiples. Ils veulent bien entendu convertir les populations à leur religion et combattre les coutumes qu'ils considèrent comme immorales. Mais ils cherchent aussi à protéger les communautés contre ce qu'ils perçoivent comme une influence néfaste de la part des Blancs (l'alcool, la violence, l'appât du gain...). Souvent, ils se retrouvent dans une position de représentants des communautés où ils ont établi leur mission. Témoins des misères vécues par les Autochtones et des injustices qu'ils subissent de la part des autorités, ils prennent souvent partie pour eux auprès du gouvernement et entrent en conflit avec les fonctionnaires des Affaires indiennes ou les représentants des compagnies de commerce.

### 1.3.3 *Les Affaires indiennes*

La politique visant à placer les Amérindiens devant un choix entre l'isolement et l'assimilation ne peut pas s'appliquer si la différence entre les Amérindiens et les Eurocanadiens demeure floue. Aussi, la création des réserves et la signature des traités obligeait le gouvernement fédéral à établir un modèle de gestion des affaires autochtones. Dès 1851, une loi avait exclu du statut d'Indien les Blancs vivant parmi les Indiens ainsi que les Blancs ayant marié des femmes indiennes et leurs descendants. On tend aussi à exclure les Amérindiens qui vivent parmi les Blancs. La définition précise du **statut d'Indien** provoque donc l'apparition de la catégorie des Amérindiens sans statut, doublement exclus parce qu'ils ne sont ni pleinement intégrés à la société eurocanadienne ni considérés «légalement» comme des Indiens.

Le gouvernement devait aussi prévoir une manière pour les individus de quitter le statut d'Indien et de s'assimiler. Une loi de 1857 accorde ce droit à tout Amérindien «instruit et libre de dettes» qui en fait la demande et accepte de renoncer aux revenus accordés par les traités. Très peu d'Autochtones se prévaudront de cette «opportunité». Plus tard, on établira une période de probation de trois ans avant d'accorder cette «émancipation».

En 1860, la responsabilité des relations avec les Autochtones, autrefois un domaine réservé au gouvernement impérial britannique, avait été cédée aux colonies. On confie alors les «affaires indiennes» au ministère chargé des terres de la couronne. D'une question de politique étrangère et de diplomatie, les Amérindiens sont devenus un problème économique et administratif.

Au moment de la Confédération, les Affaires indiennes sont confiées au gouvernement fédéral. En 1869, le gouvernement canadien acquiert la Terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest qui étaient gérés jusqu'alors par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Une série de traités seront signés dans ces régions, entre 1871 et 1877, dans le but de faciliter la construction du chemin de fer intercolonial et de consolider la frontière du 49e parallèle entre le Canada et les États-Unis (voir les Cartes 1.A et 1.B).

C'est dans cette période (en 1876) que le Parlement adopte la *Loi concernant les Indiens* (aussi appelée Loi sur les Indiens). Cette loi renforce les normes déjà établies sur le statut de l'Indien en établissant un registre officiel des Indiens, regroupés par bande (et non par nation). Elle détermine également la forme du gouvernement local des Amérindiens (le conseil de bande) et de ses rapports avec le gouvernement fédéral. Le conseil, élu à la manière européenne, est sans rapport avec les structures politiques traditionnelles des Autochtones. Ces élections sont d'ailleurs boycottées par la majorité des Amérindiens. Le conseil exerce ses pouvoirs dans les limites établies par le gouvernement canadien. En fait, il est souvent plus une extension du ministère des Affaires indiennes que l'expression de la communauté.

# *Exercices de récapitulation*

1. a) Complétez le tableau suivant en inscrivant les éléments dans chacune des deux cases vides.

FIGURE 1.2
CONFÉDÉRATION ET ENJEUX ÉCONOMIQUES

| | **PROBLÈMES ÉCONOMIQUES** | **SOLUTIONS APPORTÉES PAR LA CONFÉDÉRATION** |
|---|---|---|
| CONTEXTE INTERNATIONAL | a) • <br> • | • Priorité au développement d'un marché intérieur canadien |
| SITUATION CANADIENNE | • Absence de débouchés extérieurs pour les produits canadiens <br> • Faiblesse du marché intérieur | b) • <br> • |

b) Complétez le tableau suivant en inscrivant les éléments dans chacune des deux cases vides.

FIGURE 1.3
CONFÉDÉRATION ET ENJEUX POLITIQUES ET MILITAIRES

| | **PROBLÈMES POLITIQUES ET MILITAIRES** | **SOLUTIONS APPORTÉES PAR LA CONFÉDÉRATION** |
|---|---|---|
| CONTEXTE INTERNATIONAL | a) • <br> • <br> • | • Défense commune pour les colonies britanniques d'Amérique du Nord |
| SITUATION CANADIENNE | Instabilité politique causée par... <br> • le système de double majorité <br> • le débat sur la représentation proportionnelle (*rep by pop*) | b) • <br> • |

c) Nommez les deux villes canadiennes où se sont tenues les deux premières conférences constitutionnelles ayant débattu des problèmes des colonies britanniques et du projet de fédération.

_______________________________ _______________________________

2. Pour chacun des domaines présentés dans le tableau de la page suivante, indiquez (par un x) s'il relève du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou des deux à la fois (compétences partagées).

FIGURE 1.4
LE PARTAGE DES POUVOIRS

| DOMAINE DE JURIDICTION | GOUVERNEMENT FÉDÉRAL | GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX | COMPÉTENCES PARTAGÉES |
|---|---|---|---|
| Éducation | ☐ | ☐ | ☐ |
| Immigration | ☐ | ☐ | ☐ |
| Banques et monnaie | ☐ | ☐ | ☐ |
| Amérindiens | ☐ | ☐ | ☐ |
| Municipalités | ☐ | ☐ | ☐ |
| Agriculture | ☐ | ☐ | ☐ |
| Commerce | ☐ | ☐ | ☐ |
| Droit civil | ☐ | ☐ | ☐ |
| Droit criminel | ☐ | ☐ | ☐ |
| Défense | ☐ | ☐ | ☐ |
| Poste et télégraphe | ☐ | ☐ | ☐ |
| Hôpitaux | ☐ | ☐ | ☐ |

3. Placez les événements suivants par ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) en inscrivant les lettres correspondantes sur les cinq petites lignes.

_____ _____ _____ _____ _____

a) L'adoption de l'AANB par le Parlement de Londres.

b) La conférence de Québec

c) L'adoption du projet de confédération à l'assemblée du Canada-Uni.

d) La conférence de Londres.

e) La conférence de Charlottetown.

4. Nommez le principal changement apporté à la situation des peuples autochtones par la Confédération de 1867.

___



## Corrigé

1. a)

Figure 1.2

a) • Politique de libre-échange de la Grande-Bretagne.
• Non-renouvellement du traité de réciprocité avec les États-Unis.

b) • Construction du chemin de fer intercolonial pour favoriser le commerce Est-Ouest.
• Protectionnisme pour favoriser le développement des industries canadiennes.

1. b)

Figure 1.3

a) • Fin de la guerre de Sécession aux États-Unis.
• Expansionnisme américain.
• Attaques des Fenians à partir des États-Unis.

b) • Partage du pouvoir entre un gouvernement fédéral et des provinces.
• Représentation proportionnelle à la population pour les deux paliers de gouvernement.

c) Québec et Charlottetown.

2.

| Domaine de juridiction | Gouvernement fédéral | Gouvernements provinciaux | Compétences partagées |
|---|---|---|---|
| Éducation | ☐ | ☒ | ☐ |
| Immigration | ☐ | ☐ | ☒ |
| Banques et monnaie | ☒ | ☐ | ☐ |
| Amérindiens | ☒ | ☐ | ☐ |
| Municipalités | ☐ | ☒ | ☐ |
| Agriculture | ☐ | ☐ | ☒ |
| Commerce | ☒ | ☐ | ☐ |
| Droit civil | ☐ | ☒ | ☐ |
| Droit criminel | ☒ | ☐ | ☐ |
| Défense | ☒ | ☐ | ☐ |
| Poste et télégraphe | ☒ | ☐ | ☐ |
| Hôpitaux | ☐ | ☒ | ☐ |

3. e) septembre 1864
b) octobre 1864
c) mars 1865
d) décembre 1866
a) mars 1867

4. Tout ce qui concerne les Autochtones **relève désormais du gouvernement fédéral canadien**.

C’est pour déterminer les orientations de son intervention auprès des Autochtones que le parlement fédéral a adopté la Loi concernant les Indiens en 1876.

# *En résumé*

L'instabilité politique intérieure du Canada-Uni, la crainte inspirée par l'expansionnisme américain et les difficultés économiques causées par le non-renouvellement du traité de réciprocité avec les États-Unis constituent un ensemble de facteurs qui vont pousser au **regroupement des colonies britanniques nord-américaines**.

Le projet de la Confédération sera élaboré à l'occasion de trois conférences constitutionnelles et de longs débats au sein des parlements de chacune des colonies impliquées (Canada-Uni, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse). Finalement, l'**Acte de l'Amérique du Nord britannique** (**AANB**) sera adopté par le Parlement de Londres pour entrer en vigueur le **1er juillet 1867**. Il prévoit un partage des pouvoirs entre un gouvernement fédéral puissant et des provinces relativement autonomes. Les institutions parlementaires de type britannique sont maintenues et le nouveau Dominion du Canada continue d'être une colonie de l'Empire britannique.

À l'époque des débuts de la Confédération, le système électoral ne donnait le droit de vote qu'à environ 15 % de la population adulte. Les femmes en étaient complètement exclues et la majorité des hommes (les moins riches) étaient éliminés par le cens électoral. En ce qui concerne les Amérindiens, ils ont dû renoncer à l'essentiel de leurs terres ancestrales pour s'établir dans des réserves. On leur a également imposé une définition étroite du statut d'Indien et une structure politique étrangère à leurs coutumes et presque dénuée de pouvoir : les conseils de bande.

En 1867, la devise du Canada était déjà «d'un océan à l'autre». Mais son territoire n'incluait pas encore la côte du Pacifique et s'arrêtait à l'ouest du lac Supérieur. Le chemin de fer allant de Toronto à Halifax n'était pas encore construit et l'adhésion des deux provinces maritimes était plutôt fragile. Le défi de la construction d'une économie nationale canadienne autonome, d'une nouvelle nation industrielle puissante, est devenu réalisable, mais n'est pas encore réalisé.

MOMENT DE RÉFLEXION ?

Auriez-vous appuyé la Confédération? Pourquoi?